Les plus de la lettre

Attention aux injonctions à l'efficacité !
Interview complète de Marion Studer, doctorante en ESS sur le thème de l'impact social

D'où vient cette notion d'impact social ?

Les termes utilisés autour de cette notion ont évolué depuis l'émergence de l'économie solidaire. Auparavant, on parlait d'intérêt général pour évoquer le bien-être collectif, dont l'État était garant. Dans les années 80 est apparue l'utilité sociale dans un contexte de tournant néolibéral, de diminution de la place de l'État et d'émergence de ces initiatives de la société civile qu'il était question de soutenir, par le biais d'avantages fiscaux. Il fallait trouver un terme pour justifier le fait que ces organisations soient soutenues, elles ne devaient pas faire de concurrence déloyale à l'économie classique. Il n'était alors pas question de performance, mais l'ESS avait une obligation de mettre des moyens au service des objectifs poursuivis.

Les années 90 voient le néolibéralisme monter en puissance, l'État doit évaluer sa propre performance, les politiques publiques doivent faire la preuve de leur efficacité, sans qu'on ne sache jamais ce que ça veut dire, mais il n'y plus de légitimité en soi. Les démarches qui se disent scientifiques par l'usage de l'outil statistique s'installent dans les habitudes. Dans les années 2000, ces « habitudes » touchent l'insertion qui fait face à des demandes de résultats quantifiés : nombres de sorties en emploi… Cette logique devient dominante dans l'ESS dans les années 2010 avec l'essor des appels à projets et des appels d'offres. Le contexte devient favorable aux financements privés, les entreprises sociales qui combinent efficacité économique et ambition sociale se développent, tout comme les investissements à impact social. L'acteur ESS doit prouver que les effets constatés sur le terrain sont bien liés à son action, dans un rapport de causalité. On n'est plus dans l'obligation de moyens mais dans l'obligation de résultats.

Qu'est-ce que ça change pour les acteurs ESS ?
Ce qui peut poser problème avec cette nouvelle logique, c'est qu'elle est centrée uniquement sur les résultats constatés. Or ce qui différencie l'ESS d'autres initiatives, ce qui fait sa richesse, c'est justement la manière dont elle s'y prend. Prenons l'exemple d'une « même » action menée vers des populations défavorisées par une fondation d'une grosse entreprise qui a une démarche RSE et par une association d'économie solidaire. Si l'on regarde le nombre de personnes touchées, il peut être le même dans les deux cas, mais l'association pourra avoir fonctionné en collectif dans les prises de décisions, mis l'accent sur le respect de la dignité des personnes accompagnées et non sur du caritatif, fait du lien avec d'autres structures d'accompagnement pour remettre ces personnes dans un parcours d'insertion… Et tout cela n'aura pas été visible si on regarde uniquement un chiffre forcément réducteur.

Autre écueil : il est en réalité impossible de prouver que tel effet est lié à telle action sur un territoire, comme si on pouvait l'isoler de son environnement. Il y a forcément des interactions avec d'autres acteurs. Par exemple, pour une crèche, on ne peut pas partir du simple indicateur « nombre de parents présents à une fête de fin d'année » pour prouver qu'elle développe une politique réussie de participation.
On peut aussi noter que le choix d'indicateurs n'est pas neutre, de même que l'évaluation en général : c'est toujours le résultat de choix politiques.

Et qu'en est-il des contrats à impact social dont on parle beaucoup ?
Le monde anglo-saxon a beaucoup développé les investissements à impact social, dont font partie les contrats, qui allient retour social et retour financier sur investissement. Du coup, l'évaluation a

pris aussi de l’ampleur, puisqu’il s’agit de vérifier que les résultats auront été atteints. Dans cette perspective, on regarde avant tout ces liens de causalité et la performance, avec toutes les limites de ces démarches. Le problème est que l’ESS a aujourd’hui tendance à utiliser ces outils pour sa reconnaissance. Une structure d’insertion à la recherche de billes pour prouver l’intérêt de son action évoquera ainsi par des mesures quantitatives les coûts sociaux évités du fait du retour à l’emploi de personnes accompagnées. Il y a un risque d’être instrumentalisé en légitimant des logiques de gestion qui vont à l’encontre des principes de cohésion sociale. Les injonctions à l’efficacité supplantent presque toutes les autres questions, celle du projet politique, celle de justice sociale, celle de l’accès aux droits pour tous, aux biens et services, etc.